

QUESTION ÉCRITE E-4118/00

posée par Vitaliano Gemelli (PPE-DE), Michl Ebner (PPE-DE), Guido Bodrato (PPE-DE) et Mario Mantovani (PPE-DE)
à la Commission

Objet: Perspectives du CCR

Les soussignés demandent à la Commission européenne et notamment au président Prodi et au commissaire Philippe Busquin de faire savoir si:

- eu égard à l'existence du CCR (centre commun de recherche) en tant qu'instrument scientifique communautaire très solide qui sert de cadre à l'échange d'expériences scientifiques des différentes écoles européennes mais où sont également effectués les parcours scientifiques des États membres en vue de connaître les éventuelles retombées dans chaque domaine d'intérêt (environnemental, économique social etc.);
- constatant qu'il y a eu dans le passé une volonté de réduire le rôle du CCR au profit d'une hypothèse de réduction de la recherche, y compris à travers la réduction du personnel de 200 unités;
- ayant appris qu'il existe actuellement une volonté de réduire à nouveau le personnel de 200 unités en dépit d'un accord du Conseil des ministres de 1998 tendant à maintenir les effectifs à 2080 personnes en vertu du V^{ème} programme-cadre,
- l'information concernant la réduction du personnel de 200 unités est exacte,
- il existe une volonté de rationaliser la recherche,
- il est exact que dans l'hypothèse d'une réduction, les centres de Petten et d'Ispra ne relèvent plus de la compétence communautaire mais celles des États membres respectifs?